

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-CF3046

présenté par
M. Ray et Mme Louwagie

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Audiovisuel public »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	13 709 052
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	0	13 709 052
SOLDE	-13 709 052	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaliser plus de 13 millions d'euros d'économie en réduisant de 1% les crédits alloués à Radio France par rapport à 2024.

Dans le contexte budgétaire actuel, tandis que l'ensemble des administrations sont appelées à maîtriser leurs dépenses, il est nécessaire que Radio participe à cet effort. C'est pourquoi le présent amendement propose de revenir diminuer de 1% les subventions publiques qui lui sont été accordées l'an prochain.

Cet effort permettant d'économiser plus de 13 millions d'euros pour les finances publiques est tout à fait acceptable pour les comptes des radios du service public. En effet, cette diminution des crédits représente malgré tout une hausse de près de 3,6% des crédits alloués en loi de finances initiale pour 2023.

Concrètement, cet amendement propose de diminuer de 13 709 052 euros en AE et en CP le montant des crédits de l'action 01 "Radio France" du programme 374 - "Radio France".